



Subventions aux associations 2014

L'attribution de subventions aux associations est effectuée sur la base de critères ou sur la base d'un forfait.

Pour 2014, la valeur du point servant à calculer les subventions accordées aux associations soumises aux critères est revalorisée de 0,90 % et s'établit donc à **0,991 €**.

La participation pour le critère « rémunération animateur » est égale au nombre de licenciés boiséens de la section concernée multiplié par six fois la valeur du point avec une pondération sur le nombre de licenciés extérieurs à la commune (le nombre d'adhérents pris en compte pour le calcul de la subvention est égal aux effectifs boiséens majorés de la moitié des adhérents extérieurs).

Le montant global des subventions accordées aux associations, hors mise à disposition gratuite des locaux et du matériel, s'élève donc à **140 000 €** pour l'année 2014.

Il se répartit, par grandes masses, de la manière suivante :

- AJI : 59 500 € (application de la convention et déduction d'une avance de trésorerie de 5 335,72 € (équivalant aux 35 000 francs prêtés à la création de l'association).
- École de musique : 25 379 € (dont 24 000 € de subvention correspondant au remboursement des charges salariales).
- Associations sportives : 12 476 €.
- Coopération décentralisée : 5 625 €.
- Culture : 11 285 € dont 4 000 € à l'association Paroles de partout pour l'organisation d'un évènement autour du conte avec Bernadéte Bidàude, Hélène Palardy et Jeanine Qannari) et 3 000 € aux Amis de Sababougnouma pour un projet de résidence d'artistes burkinabés.
- Subventions exceptionnelles : 17 456 € pour répondre aux demandes de subventions nous parvenant après le vote du budget et pour le financement des subventions pour gros travaux et frais de déplacement.

Subventions aux critères

Alerte

Badminton	401 €
Tir à l'arc	196 €
Zumba	150 €
Loisirs créatifs	862 €
<i>Sous-total Alerte</i>	<i>1 609 €</i>

Amicale laïque

École de musique	1 3792 €
École de musique (participation charges)	24 000 €
Yoga	362 €
École de sports	1 110 €
Patinage artistique	1 191 €
Sophrologie	150 €
Hip-hop	150 €
Fitness	150 €
Rink hockey	205 €
<i>Sous-total Amicale laïque</i>	28 697 €

ASSJB

Cyclotourisme	64 €
Gymnastique loisirs	516 €
Tennis	2 001 €
Marche nordique	150 €
Gymnastique inter-âge	312 €
<i>Sous-total ASSJB</i>	3 043 €

Autres associations

BCBL (basket)	2 501 €
FCBB (football)	2 267 €
Sant-Yann	223 €
Amicale jeux de société	160 €
Cheval attelage Pays de Retz	150 €

Total subventions aux critères : 39 250 €

Subventions hors critères

AAFP-CSF	600 €
ADEF	520 €
ADVC (veuves civiles)	51 €
AILE	1 100 €
AJI	59 500 €
Amicale des donneurs de sang (secteur sud-ouest)	100 €
Amicale des sapeurs pompiers	100 €
Amis de Sababougnouma (résidence)	3 000 €
Atelier de Cathy	1 000 €
CAPE	165 €
Centre d'histoire du travail	410 €
Collège de La Montagne (voyages pédagogiques)	1 500 €
Comité des usagers des bacs	20 €
Commune et formation 44	150 €
Compagnie du Balluchon	500 €

Compostri	500 €
CSF (antenne locale)	220 €
DOMUS	628 €
Dragons et compagnie (Tai chi chuan)	220 €
École de musique (exceptionnelle)	800 €
Exploitant château du Pé (sur justificatifs)	500 €
FNATH	41 €
Full contact	150 €
Les Courtines	320 €
Les Fragonnettes	100 €
Maison des hommes et des techniques	173 €
Paroles de partout (aide à la résidence)	4 000 €
Restos du cœur	200 €
Retz'agir	150 €
Secours populaire	345 €
Société d'histoire de Saint-Jean-de-Boiseau	320 €
Soirées enjouées	155 €
UNC/AFN	114 €
Un cartable pour deux	37 €

Coopération décentralisée

Amis de Sababougnouma	800 €
ASCODE	725 €
Coopération Atlantique (Guinée 44)	2 000 €
France-Palestine solidarités	300 €
Saint-Jean-de-Boiseau amitiés internationales	1 000 €
Talawit	800 €

Subventions exceptionnelles	17 456 €
-----------------------------	----------

Total subventions hors critères :	100 750 €
--	------------------